

Réaliser des repérages amiante avant travaux sur des infrastructures de transport

RS7651 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333r
Formacode(s)	42103
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/06/2026
Date d'échéance	26/06/2029

Certificateur(s)

SONELO · SIRET : 49343210800022

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification s'inscrit dans le cadre des obligations réglementaires relatives à la prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante lors des interventions sur les infrastructures de transport. Les opérations de maintenance, de modernisation, de renouvellement ou de réhabilitation de ces ouvrages sont susceptibles d'impliquer des matériaux contenant de l'amiante, exposant les travailleurs, les autres occupants, utilisateurs ou personnes présents dans l'ouvrage ainsi que la population de proximité à des risques sanitaires significatifs. Ainsi que de permettre à l'entreprise appelée à réaliser l'opération de procéder à son évaluation des risques professionnels, et ajuster les mesures à mettre en œuvre pour assurer la protection collective et individuelle de ses travailleurs et prévenir la dispersion environnementale des fibres d'amiante.

Le dispositif issu du décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, complété par l'arrêté du 4 juin 2024, impose aux donneurs d'ordre de faire réaliser un repérage amiante préalable avant toute opération à risque. Ces obligations concernent notamment les infrastructures ferroviaires, routières, portuaires, aéroportuaires et urbaines guidées, ainsi que leurs équipements associés. La norme NF X 46-102 encadre les méthodes d'intervention, les modalités d'investigation, de prélèvement, d'analyse et de restitution applicables à ces missions.

Dans ce contexte, les gestionnaires d'infrastructures, les collectivités territoriales, les exploitants et les maîtres d'ouvrage doivent s'appuyer sur des professionnels disposant de compétences techniques, réglementaires et méthodologiques solides. La certification vise à répondre à ce besoin en structurant et en sécurisant les pratiques professionnelles du repérage amiante en environnement de transport. Elle contribue à garantir la conformité réglementaire des missions, la fiabilité des diagnostics, la prévention des risques professionnels, la sécurisation juridique des opérations et de la santé publique.

La certification s'adresse aux professionnels intervenant dans les activités de repérage amiante, de diagnostic technique et d'ingénierie appliquées aux infrastructures de transport. Elle concerne notamment les opérateurs de repérage, techniciens et chargés d'études spécialisés, ainsi que les professionnels issus des métiers du génie civil, des travaux publics ou de l'exploitation d'ouvrages.

Elle s'adresse également aux professionnels expérimentés souhaitant se spécialiser dans le repérage amiante sur des infrastructures de transport et renforcer leur niveau de responsabilité dans la conduite des missions réglementaires. Elle constitue un levier de montée en compétence pour les personnels exerçant au sein d'organismes de repérage, de bureaux d'études, d'entreprises de travaux ou de structures gestionnaires d'infrastructures.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser la commande de repérage amiante avant travaux sur une infrastructure de transport, en exploitant les exigences réglementaires et normatives applicables, les éléments contractuels et les documents techniques transmis,

afin de vérifier la faisabilité, sécuriser le périmètre d'intervention et cadrer les responsabilités.

Préparer une mission de repérage amiante sur une infrastructure de transport, en analysant les repérages antérieurs, les plans d'ouvrages, les données patrimoniales, les autorisations d'accès et les conditions de circulation ou d'exploitation, afin d'organiser les investigations, d'anticiper les risques et de garantir la continuité du service.

Planifier les moyens nécessaires à la mission de repérage amiante sur une infrastructure de transport, en définissant les ressources humaines, les équipements, les techniques d'accès, les protections collectives et individuelles, la gestion des déchets et la coordination avec l'exploitant, afin de garantir la sécurité, la conformité et la continuité d'exploitation.

Définir une stratégie de repérage et d'échantillonnage adaptée aux infrastructures de transport, en identifiant les zones présentant des similitudes d'ouvrages, en appliquant les prescriptions de la norme NF X 46-102 et en tenant compte des contraintes d'accessibilité et de sécurité, afin d'assurer l'exhaustivité des investigations et la fiabilité des résultats.

Identifier les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sur une infrastructure de transport, en réalisant une reconnaissance visuelle et technique fondée sur la typologie des ouvrages, les familles de matériaux et les indices de suspicion, afin de cibler les zones à investiguer et orienter les sondages et prélèvements.

Réaliser les sondages et prélèvements d'échantillons sur une infrastructure de transport, en appliquant des modes opératoires les moins émissifs, les mesures de prévention et les dispositifs de protection adaptés au contexte d'intervention, afin de maîtriser l'exposition aux fibres d'amiante et sécuriser les personnes et les installations.

Assurer la traçabilité des opérations de repérage amiante sur une infrastructure de transport, en consignnant les localisations, les conditions d'intervention, les preuves matérielles, les photographies, les références d'échantillons et la chaîne d'acheminement, afin de garantir l'opposabilité des constats et la reconstitution complète de la démarche.

Conditionner les échantillons prélevés, en appliquant les règles de conditionnement, d'identification, d'étiquetage, de conservation et de fiche d'accompagnement laboratoire, afin de sécuriser l'analyse, prévenir toute contamination et garantir la validité des résultats.

Interpréter les résultats d'analyses des matériaux et produits, en analysant les rapports d'essais des laboratoires accrédités, les données antérieures et les informations techniques d'ouvrage, afin de conclure de manière fiable sur la présence ou l'absence d'amiante et sur l'étendue des matériaux concernés.

Estimer les quantités de matériaux et produits contenant de l'amiante sur une infrastructure de transport, selon les méthodes prévues par la norme NF X 46-102, le croisement des résultats analytiques et les données d'ouvrage, afin d'alimenter les dispositifs de prévention, de gestion des déchets et de sécurisation des travaux.

Rédiger le rapport de repérage amiante avant travaux sur une infrastructure de transport, en structurant la méthodologie, les investigations, les résultats, les localisations, les quantités estimées, les conclusions et les recommandations selon les exigences applicables, afin de fournir au donneur d'ordre un document exploitable, conforme et juridiquement sécurisé.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Circulaire du 15 mai 2013 relative au réseau routier national
- Guide d'aide à la caractérisation des enrobés bitumineux (novembre 2013)
- Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 (dite Loi Travail)
- Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017
- Norme NF X 46-102 (novembre 2020)
- Arrêté du 4 juin 2024
- Arrêté du 3 juin 2025 modifiant l'arrêté du 1er octobre 2019

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Se référer aux annexes de l'arrêté du 4 juin 2024 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Se référer aux annexes de l'arrêté du 4 juin 2024 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

2 professionnels dont au moins un externe au certificateur :

- un référent métier spécialisé dans le domaine des infrastructures de transport et des réseaux divers, justifiant d'au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans ce secteur ;
- un référent amiante, justifiant d'au moins cinq ans d'expérience en tant qu'opérateur de repérage amiante ou expert du domaine.

Base légale

Date de décision	26/06/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/06/2029
Date de dernière délivrance possible	26/12/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2026	3	—	—	—
2025	3	—	—	—

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7651/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	4 150 €
Durée	63 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.